



Ecole Professionnelle



PROCEDURE de RETRAIT des Attestations de Réussite et des Relevés de Notes

1- Vous pouvez vous déplacer : Vous pouvez les retirer dans nos services (bât. 1, bureau 2.07, 2^{ème} étage) munis d'une pièce d'identité ou d'une carte étudiant du lundi au vendredi.

2- Vous ne pouvez pas vous déplacer : Envoyez nous une enveloppe timbrée libellée à votre adresse avec un mot comportant les informations suivantes :

- Vos nom et prénom (de jeune fille pour les femmes mariées)
- Le diplôme demandé (intitulé du Master et année)

Adresse : UFR Droit et Science Politique
Ecole Professionnelle
39 rue de l'Université
34060 Montpellier Cédex2

3- Vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez le retirer par l'intermédiaire d'une tierce personne munie des documents suivants :

- un courrier l'autorisant à retirer les documents à votre place
- **les originaux et les photocopies** des pièces d'identité des 2 intéressés

le Service de l'Ecole Professionnelle